


Comment compléter le formulaire du contrat de professionnalisation ?



CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Contrat régi par les articles L. 981-1 à L. 981-8 du Code du travail

L'EMPLOYEUR	
Nom et prénom ou dénomination	N° SIRET de l'établissement d'exécution du contrat
Adresse de l'établissement d'exécution du contrat ou de l'entreprise de travail temporaire N° Rue Commune Code postal	Nombre de salariés Téléphone Télécopie Courriel Code NAF (voir notice, Cadre B) Code IDCC (voir notice, Cadre C)
Caisse de retraite complémentaire	
Organisme de prévoyance (le cas échéant)	
Convention collective appliquée (titre exact)	
LE SALARIÉ	
Nom et prénom Adresse N° Rue Commune Code postal	Sexe (M = 1, F = 2) Nationalité (voir notice Cadre D) Date de naissance Niveau de formation actuel (voir notice, Cadre E) Diplôme le plus élevé obtenu (voir notice, Cadre G) Situation avant contrat (voir notice, Cadre H) Travailleur handicapé (oui = 1, non = 2)
Intitulé de la dernière certification professionnelle obtenue (voir notice, Cadre F) Intitulé du dernier emploi occupé :	
Si le salarié était inscrit à l'ANPE, indiquer depuis combien de mois	
LE TUTEUR	
Nom, prénom Emploi occupé :	Pour le contrat de professionnalisation du travail temporaire : Nom, prénom du tuteur de l'entreprise utilisatrice : Emploi occupé :
LE CONTRAT	
Nature du contrat (CDI = 1, CDD = 2, travail temporaire = 3) Date de début du contrat Date de fin du CDD ou de l'action de professionnalisation si CDI Durée totale des actions d'évaluation, d'accompagnement et des enseignements généraux, professionnels et technologiques. Dont durée des enseignements généraux, professionnels et technologiques	Durée hebdomadaire de travail (y compris le temps de formation) h/sem. Durée de la période d'essai mois Classification dans la convention collective : - Niveau : - Coefficient hiérarchique : Salaire brut mensuel à l'embauche (voir notice, Cadre I) Pour les intérimaires, indiquer le salaire horaire au démarrage de la formation. Pour les périodes de mission voir notice, cadre I.
Emploi occupé pendant le contrat (intitulé précis) Intitulé précis de la qualification préparée : Période de l'examen ou des épreuves (le cas échéant) Nombre d'organismes de formation intervenant Lieu du déroulement de la formation principale :	Type de qualification (voir notice, cadre J) Spécialité de formation (voir notice, cadre K) SIRET du principal organisme de formation
L'employeur s'engage à assurer au titulaire du contrat une formation lui permettant d'acquies une qualification professionnelle et à lui fournir un emploi en relation avec cet objectif pendant la durée du CDD ou de l'action de professionnalisation du CDI. Le titulaire du contrat s'engage à travailler pour le compte de son employeur et à suivre la formation prévue au contrat (art. L. 981-3 du Code du travail).	
Signature du salarié ou de son représentant légal Signature de l'employeur	
Fait à Le	
CADRE RÉSERVÉ À L'OPCA	
Nom et adresse de l'OPCA auquel est transmis la demande : Numéro de SIRET de l'OPCA : Numéro du contrat (interne à l'OPCA) :	Conforme aux accords conventionnels relatifs au contrat de professionnalisation (oui = 1, non = 2) Si oui, participation financière de l'OPCA (oui = 1, non = 2)
CADRE RÉSERVÉ À LA DDTEFP	
Date de dépôt du contrat Date de l'enregistrement exprès ou de droit (J + 30)	Le contrat ouvre droit à l'exonération de charges (oui = 1, non = 2) Numéro d'enregistrement

N° identifiant à compléter pour tout bénéficiaire inscrit à l'Assedic en tant que demandeur d'emploi. Obligatoire si le bénéficiaire a 26 ans ou plus et est demandeur d'emploi.

Tuteur : salarié responsable de l'accueil et de la formation du titulaire dans l'entreprise.
Attention : le nombre de bénéficiaires sous la responsabilité du tuteur ne peut dépasser 3 personnes ou 2 si le tuteur est le chef d'entreprise*. Le tuteur doit justifier d'une expérience professionnelle minimale de 2 ans dans une qualification en rapport avec l'objectif de professionnalisation visé*.
(* Sauf dispositions particulières d'accord de branche

Durée totale comprise entre 6 et 24 mois

Ne peut être inférieure à 150 heures

Correspond à la durée de la formation

Signatures obligatoires. L'imprimé Cerfa vaut contrat de travail.

Ces articles sont désormais recodifiés dans les dispositions des articles L6325-1 et suivants du Code du Travail

Précisez s'il s'agit du contrat initial ou d'un renouvellement (voir au verso du Cerfa)

A remplir impérativement

Le bénéficiaire non compris

Si le bénéficiaire est étranger, joindre la copie d'une des pièces suivantes :
* ressortissant d'un pays de l'UE* ou de l'EEE** : certificat de travail ou attestation de l'employeur ou titre de séjour CE valable 10 ans (attestant de sa qualité de travailleur ou de membre de famille de travailleur)
* ressortissant d'un pays hors UE ou hors EEE : titre de séjour l'autorisant à travailler (carte de séjour temporaire ou certificat de résidence d'un an portant la mention "salarié" ou "vie privée et familiale", carte de résident ou certificat de résidence de 10 ans).
(* UE : Union Européenne
(**) EEE : Espace Économique Européen

À défaut de dispositions conventionnelles ou contractuelles plus favorables, ce sont les règles légales qui s'appliquent.

Reprendre les indications correspondantes dans la convention collective.

L'acceptation par la DDTEFP du contrat est dépendante de l'exactitude du salaire mentionné au regard de la réglementation en vigueur, dispositions légales et conventionnelles.

Attention : Le contrat est à transmettre à AGEFOS PME au plus tard dans les 5 jours ouvrables qui suivent l'embauche.

D'autres questions ?
Contactez votre conseiller
AGEFOS PME
www.agefos-pme.com

